

Compte rendu – rencontre de suivi avec le MDDELCC

Projet de construction d'un échangeur reliant l'autoroute 640 à l'avenue Urbanova par la Ville de Terrebonne

Lieu : Rencontre à partir des bureaux du BAPE, Québec

Date et heure : Le 27 juin 2016, à 10 h

Participants

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

M. Louis Messely, chargé de projet, Direction des évaluations environnementales

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

M. Michel Germain

*Président de la commission d'enquête et de la
médiation*

M^{me} Karine Jean

Analyste

M^{me} Anne-Lyne Boutin

Coordonnatrice de la commission

Ouverture de la réunion par le commissaire et mot de bienvenue à M. Messely.

L'objectif de cette rencontre est de faire le point sur les rencontres tenues le 21 juin 2016 à Terrebonne avec le requérant et le promoteur et de présenter les possibilités pour la médiation.

Retour sur les rencontres

Le président présente au représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) les préoccupations émises par le requérant, le ministère de la Défense nationale (MDN), lors de la rencontre. Ainsi, bien que le requérant ne s'objecte pas au projet, il juge incomplète l'étude d'impact à l'égard des éléments valorisés sur le territoire dont il est propriétaire. Essentiellement, il soulève des inquiétudes quant au profilage du fossé prévu du côté nord de l'emprise de l'autoroute 640 et craint que celui-ci vienne modifier le drainage et ait un impact sur certains milieux sensibles adjacents. Un autre élément qui soulève certaines inquiétudes de la part du requérant est le gazoduc longeant le projet qui devra être déplacé par Gaz Métro. Le MDN étant fiduciaire de ce territoire situé au nord du projet, ancien champ de tir, a rappelé au président ses obligations de protection envers les milieux sensibles présents sur ce territoire.

Le commissaire a ensuite résumé la rencontre avec les représentants de la Ville de Terrebonne, accompagnés pour l'occasion par deux représentants du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Une fois les préoccupations du requérant exposées au promoteur, celui-ci a indiqué au président qu'il était difficile de donner suite de façon précise à ces demandes puisque, pour le moment, aucun plan et devis détaillé du projet n'a encore été réalisé par des ingénieurs. Ces plans viendront une fois le projet approuvé par les autorités. Le promoteur s'est dit intéressé à rencontrer le requérant.

Les possibilités de médiation

Le président indique qu'une rencontre est prévue à Terrebonne entre le requérant et le promoteur, possiblement la semaine prochaine, afin d'évaluer avec les parties les possibilités de tenir une médiation. Compte tenu du fait que les plans et devis détaillés indiquant le profil du fossé et les méthodes de construction ne seraient disponibles que si le projet est autorisé par le gouvernement du Québec, l'option envisagée par le président serait d'aller chercher des engagements précis de la part du promoteur afin que le requérant soit consulté de façon satisfaisante et que ses préoccupations soient prises en compte dans l'élaboration des plans et devis de l'échangeur. D'autre part, il sera impératif que le promoteur s'engage à assurer un échange entre le MDN et Gaz Métro au moment opportun afin que les travaux de relocalisation du gazoduc tiennent compte des milieux sensibles sur le terrain du MDN.

Le représentant du MDDELCC souligne que la consultation de tierces parties est de la responsabilité du promoteur. Toutefois, si le MDN insiste pour que le MDDELCC soit impliqué et que cette consultation fasse partie intégrante de l'analyse environnementale, il faudra évaluer les possibilités. Quel que soit le mode de consultation du MDN, le MDDELCC devra être tenu informé par écrit par le promoteur des consultations réalisées auprès du requérant.

Compte rendu fait le 27 juin 2016	Préparé par :	Karine Jean
	Validé par :	Michel Germain